

# DOSSIER UNIQUE DE RENSEIGNEMENTS scolaires, péri et extra-scolaires 2020 - 2021

Validité : du 01/09/2020 au 31/08/2021

Réservé à l'administration : NIVEAU SCOLAIRE	<b>ETAT-CIVIL DE L'ENFANT</b>			Réservé à l'administration :
	Nom :	Prénom :	Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	Date retour :
Né(e) le : / /	Lieu de naissance (commune et n° département) :		Date saisie :	Agent :
Adresse(s) de l'enfant à son entrée à l'école:				Transmission :

<b>PARENTS DE L'ENFANT</b>				
<b>RESPONSABLE LEGAL 1 (père, mère ou tuteur)</b>				
Nom :	Prénom :			<input type="checkbox"/> inconnue
Nom de jeune fille :	Prénom :			<input type="checkbox"/> inconnue
Autorité parentale* : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non				
Adresse : si différente de celle de l'enfant				
Tél. domicile :	Tél. portable :	E-mail :	Tél. travail (facultatif) :	
Profession (facultatif) :				
<b>RESPONSABLE LEGAL 2 (père, mère ou tuteur)</b>				
Nom :	Prénom :			<input type="checkbox"/> inconnue
Nom de jeune fille :	Prénom :			<input type="checkbox"/> inconnue
Autorité parentale* : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non				
Adresse : si différente de celle de l'enfant				
Tél. domicile :	Tél. portable :	E-mail :	Tél. travail (facultatif) :	
Profession (facultatif) :				

\* Il est important de renseigner les responsables légaux pour : - la transmission des résultats scolaires (circulaire n°94-149 du 13/04/94)  
 - les élections des représentants des parents d'élèves : chaque parent est désormais électeur et éligible (note de service n°2004-104 du 25/06/04).

Pour toute situation particulière en matière de garde d'enfant, fournir le document officiel mentionnant les termes de celle-ci. A défaut de jugement, fournir une attestation co-signée par les 2 responsables de l'enfant, en précisant le calendrier de garde.

<b>AUTRE RESPONSABLE DE L'ENFANT (foyer, famille d'accueil,...)</b>				
Nom :	Prénom :			<input type="checkbox"/> inconnue
Nom de jeune fille :	Prénom :			<input type="checkbox"/> inconnue
Autorité parentale* : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non				
Adresse : si différente de celle de l'enfant				
Tél. domicile :	Tél. portable :	E-mail :	Tél. travail (facultatif) :	
Profession (facultatif) :				

<b>RENSEIGNEMENTS MEDICAUX</b>				
<u>Médecin traitant :</u>	<u>Téléphone :</u>			
<u>Vaccination : date du dernier rappel DT Polio :</u>	(joindre la copie des vaccinations du carnet de santé à jour)			
<u>Allergies : asthme :</u> <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI	<u>médicamenteuse :</u> <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI précisez : .....			
<u>alimentaire :</u> <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI précisez : .....	<u>autre :</u> <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI précisez : .....			
<u>L'enfant a-t-il un P.A.I. ?</u> <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI	<u>L'enfant suit-il un traitement ?</u> <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI précisez : .....			
<u>Antécédents médicaux/chirurgicaux et recommandations utiles des parents :</u>				

<b>ASSURANCE(S)</b>				
Compagnie d'assurance :	N° de police :			
Adresse :	Couverture scolaire :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Téléphone :	Couverture autres activités :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		

<b>CONTACTS EN CAS D'URGENCE [AUTRES QUE LES PARENTS] ET PAR ORDRE DE PRIORITE :</b>				
<b>AUCUN ENFANT SCOLARISE EN MATERNELLE NE POURRA ÊTRE REMIS A UNE PERSONNE DE MOINS DE 16 ANS</b>				
<b>A = Personne autorisée à récupérer votre enfant</b>		<b>B = Personne à prévenir</b>		
A <input type="checkbox"/> et/ou B <input type="checkbox"/>	Nom :	Prénom :	Tél. :	Lien avec l'enfant :
A <input type="checkbox"/> et/ou B <input type="checkbox"/>	Nom :	Prénom :	Tél. :	Lien avec l'enfant :
A <input type="checkbox"/> et/ou B <input type="checkbox"/>	Nom :	Prénom :	Tél. :	Lien avec l'enfant :

<b>FACTURATION</b>				
La facture sera adressée à : <input type="checkbox"/> Responsable légal 1 <input type="checkbox"/> Responsable légal 2 <input type="checkbox"/> Responsable Tuteur				
<input type="checkbox"/> Autre (nom et adresse de l'organisme) : fournir une attestation de prise en charge établie par cet organisme.				

<b>PRESTATIONS SOCIALES</b>				
Nom de l'allocataire :	n° d'allocataire (CAF du Gers uniquement) :	Organisme (CAF, MSA, particulier,...) :		
L'indication du numéro d'allocataire (CAF du Gers uniquement) permet à l'administration d'accéder directement à vos ressources auprès de la CAF du Gers et de vous faire bénéficier de tarifs modulés en fonction de celles-ci. En l'absence de ce numéro, le tarif plein sera appliqué.				
Si vous êtes allocataire de la CAF d'un département autre que le Gers ou de la MSA, fournir la dernière attestation de Quotient Familial mensuel. En l'absence de ce document, le tarif plein sera appliqué.				
Si vous n'êtes pas allocataire de la CAF ou de la MSA mais que vous relevez d'un régime particulier (indépendants, libéraux), joindre l'avis d'imposition 2019. En l'absence de ce document le tarif plein sera appliqué.				

## Scolaire : 3 ans obligatoire (2 ans révolus)

pour les enfants à scolariser à Auch, ne renseigner que le niveau

Niveau (CP, CE1... , à la rentrée 2020) :

Ville :

Ecole :

Situation particulière pour affectation école (autre enfant à scolariser, situation personnelle/professionnelle, ... ) :

**AUCH UNIQUEMENT : les enfants nés en 2018 (Toute Petite Section) ne seront accueillis que dans la limite des places disponibles.**

### Cadre réservé à l'administration

Ecole :

Classe :

Commentaires :

Information :  école  famille

Saisie :  effectifs

## Périscolaire à partir de 2 ans

temps d'accueil des enfants matin, midi et soir avant et après la classe les lundi, mardi, jeudi, vendredi ; uniquement matin et midi le mercredi.

Pour fréquenter les Accueils de Loisirs Périscolaires, l'inscription est obligatoire.

Tout enfant non inscrit ne sera pas pris en charge par les animateurs et ne sera pas sous la responsabilité de Grand Auch Cœur de Gascogne.

### INSCRIPTION (à l'année ou en cas de besoin)

Cochez la case correspondante :

OUI

NON

### AUTORISATION (élémentaires uniquement)

Après la classe :  N'autorise pas

Autorise

mon enfant à regagner seul le domicile à partir de : \_\_\_\_h\_\_\_\_

Les enfants scolarisés en maternelle ne peuvent pas regagner seul le domicile mais doivent obligatoirement être récupérés par un responsable légal ou une personne autorisée de plus de 16 ans.

## Extra-scolaire à partir de 3 ans

temps d'accueil des enfants les mercredis après-midi et pendant les vacances.

Pour fréquenter les Accueils de Loisirs Extra Scolaires, l'inscription est obligatoire.

Tout enfant non inscrit ne sera pas pris en charge par les animateurs et ne sera pas sous la responsabilité de Grand Auch Cœur de Gascogne.

### INSCRIPTION(S) Cochez la ou les structures où vous souhaitez inscrire votre enfant

#### Mercredis et vacances :

AUCH (3/11 ans\*)

CASTERA-VERDUZAN (3/11 ans\*)

JEGUN (3/11 ans\*)

PREIGNAN (3/11 ans\*)

PUYCASQUIER (3/11 ans\*)

ROQUELAURE (3/11 ans\*)

\* jusqu'en CM2

#### Uniquement le mercredi :

RECUP'ART (6/11 ans\*) à Duran

SAINTE-CHRISTIE (3/11 ans\*)

### AUTORISATION

Après les activités :  N'autorise pas

Autorise

mon enfant à regagner seul le domicile à partir de : \_\_\_\_h\_\_\_\_

## AUTORISATIONS

**Nous soussignés** (noms, prénoms),

**responsables légaux de l'enfant** (nom, prénom),

- attestons sur l'honneur être titulaires de l'autorité parentale,
- autorisons le directeur de l'école et/ou le responsable de l'accueil péri et/ou extra scolaire(s) à prendre toutes mesures qu'il jugerait utiles dans le cas où mon enfant aurait besoin de soins urgents, et nous engageons à prendre en charge les éventuels frais médicaux engagés,
- certifions que notre enfant est couvert par une assurance « responsabilité civile » et « individuelle accident » sur le temps scolaire (inscription scolaire),
- certifions que notre enfant est couvert par une assurance « responsabilité civile » hors temps scolaire et avoir pris connaissance de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels (inscription extrascolaire),
- autorisons la Ville d'Auch et Grand Auch Cœur de Gascogne à prendre en compte notre quotient familial via la Caisse d'Allocation Familiales du Gers (CAFPRO),
- autorisons que notre enfant soit photographié ou filmé dans le cadre des activités scolaires. En cas de refus : joindre une attestation écrite, datée et signée,
- autorisons que notre enfant soit photographié ou filmé dans le cadre des activités péri et/ou extrascolaires et autorisons la diffusion de tout support relatif à l'image et au son sur les supports de communication de la Ville d'Auch et de Grand Auch Cœur de Gascogne. En cas de refus : joindre une attestation écrite, datée et signée,
- autorisons la communication de notre adresse aux associations de parents d'élèves. En cas de refus : joindre une attestation écrite, datée et signée,
- certifions exacts les renseignements portés sur ce dossier,
- déclarons avoir pris connaissance des règlements intérieurs des accueils de loisirs péri et extra scolaires.

Fait à : le :

Signature du responsable légal 1 : Signature du responsable légal 2 :

Signature tuteur ou autre responsable :

## DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT (en fonction de la situation familiale)

### DOSSIER UNIQUE DE RENSEIGNEMENTS À REMETTRE EN MAIN PROPRE EN FONCTION DU CALENDRIER DE PERMANENCE ETABLI

#### Inscription scolaire :

- Copie du livret de famille (renseignements parents et enfant) ou extrait d'acte de naissance de l'enfant (1ère inscription).
- Copie du justificatif de domicile (bail ; facture : électricité, gaz ou eau) de moins de 3 mois. Si l'enfant est en garde alternée : copie du justificatif de domicile de la mère ET du père
- Si les parents sont séparés ou divorcés : fournir une copie du jugement signifiant les modalités de garde de l'enfant . A défaut de jugement, fournir une attestation co-signée par les 2 responsables de l'enfant, en précisant le calendrier de garde.
- Si l'enfant ne vit pas au domicile d'un des parents, fournir un document justificatif de prise en charge de l'enfant par un tiers.
- Attestation d'assurance : responsabilité civile + individuelle accident couvrant le temps scolaire
- Accord du maire de la commune de résidence (si domicile hors Auch) pour toute inscription scolaire à Auch.

#### Inscription péri / extra scolaire : TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA PAS ÊTRE PRIS EN VOTRE ENFANT NE POURRA PAS ÊTRE ACCUEILLI

- Fournir les documents demandés ci-avant pour l'inscription scolaire
- Copie des vaccinations (carnet de santé) : DT Polio à jour.
- Copie de l'attestation de droits Sécurité sociale, ou CMU couvrant la famille
- Attestations d'assurance : responsabilité civile couvrant le temps périscolaire /extrascolaire (selon les inscriptions demandées).

#### Facturation :

- Dernière attestation de Quotient Familial mensuel (pour les allocataires CAF d'un département autre que le Gers ou pour les allocataires MSA).
- Copie de l'avis d'imposition 2019 (pour les non allocataires CAF ou MSA).
- Parents séparés ou divorcés : copie du jugement signifiant les modalités de garde de l'enfant . A défaut de jugement, fournir une attestation co-signée par les 2 responsables de l'enfant, en précisant le calendrier de garde. En l'absence de document, la facturation intégrale sera adressée à un des deux parents.
- Si demande de prélèvement automatique : fournir 1 RIB (pour toute 1ère demande).

Toute modification ou changement (maladie, situation familiale, adresse, téléphone,...) doit être immédiatement signalé au service « Education, de l'enfance à la jeunesse » au 05 62 61 42 60 et à l'école de l'enfant.

Les données renseignées sur cette fiche seront prises en compte par le directeur d'école dans le logiciel de l'Education nationale, « Base Elèves1er degré ». Le maire de la commune est également destinataire de ces données, dans le cadre de ses compétences légales en matière d'inscription scolaire et de contrôle de l'obligation scolaire. Le droit d'accès et de rectification des personnes aux données les concernant s'exerce auprès du service « Education, de l'enfance à la jeunesse » de la Ville d'Auch et de Grand Auch Cœur de Gascogne, 1 rue Darwin 32000 AUCH (Tél : 05 62 61 42 60) ainsi qu'auprès du directeur d'école, de l'IEN de circonscription ou du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, dans les conditions définies par les articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004.